



SECTIONS SYNDICALES CGT ESVHN

<http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/>



VENTE ESVHN LA CGT GAGNE SUR L'EMPLOI !

COMPTE RENDU DCI DU 9 AVRIL 2014

Les élus CGT de l'ESVHN, respectueux du mandat confié par les cheminots de l'établissement lors des dernières élections professionnelles, n'ont pas disparu dès la campagne électorale terminée. Comme toujours, ils se battent avec les cheminots pour développer et préserver les emplois ainsi que pour veiller aux conditions de travail vécues par les agents. Aujourd'hui à la Vente, demain sur l'Escale ou ailleurs vos délégués du personnel seront sur la brèche au service de tous les salariés. Pas de clientélisme électoral lors des notations, pas de services à la carte, parfois de la sévérité imposée par le respect des valeurs portées par notre organisation syndicale, mais au final la volonté de servir l'intérêt du collectif de travail.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé une demande de concertation immédiate sur le périmètre de la vente

Les points abordés en séance et les avancées obtenues :

- **Dans l'attente du rendu des négociations sur le renouvellement de la convention régionale les agents de vente sont en souffrance au travail car inquiets des conditions d'exercice de leur métier. Les agents demandent un moratoire quant au maintien des postes de travail dans les conditions actuelles (nombre de points de vente et horaires d'ouverture)**

La délégation a insisté sur le mal être au travail ressenti dans nos chantiers et le besoin de tracer des perspectives claires. Valider un moratoire c'est suspendre ou accorder un délai et que cessent toutes mesures de productivité ayant un impact sur l'emploi et le service rendu aux usagers. En clair nous demandions une « pause » et un engagement pour 2014 à la fois sur les postes et les horaires d'ouverture des gares et boutiques.

Sur ce point la direction renvoie vers les conclusions des négociations avec la région sur l'activité Proximités et vers l'évolution des choix de distribution pour l'activité Voyages. Elle précise que, courant juin, le rendu des discussions régionales sera connu et que les élus seront informés voire consultés sur les éventuelles évolutions d'organisation y compris sur le devenir des points de ventes voyages basculés sur le périmètre TER. La direction refuse de s'engager sur un moratoire et affirme continuer à prendre toute décision en matière d'adaptation du schéma de distribution. Elle consent toutefois à reconnaître les inquiétudes des vendeurs sur leur avenir professionnel. Elle déclare simplement se conformer aux demandes de l'autorité organisatrice de transport sans volonté de sa part de supprimer des postes ou des points de vente.

- La réorganisation projetée des chantiers vente fait apparaître une suppression de poste de qualification E DPX sur l'équipe Pays de Caux. Par ailleurs, si le dossier de consultation du dernier CHSCT fait apparaître le poste de DPX Vente de Rouen nous n'avons reçu aucune assurance sur son maintien et le remplacement de l'agent en poste (aujourd'hui déjà muté sur un autre périmètre). **Les agents demandent le remplacement immédiat du poste de DPX Vente Rouen et l'arrêt du transfert de tâches de DPX sur les Agents Commerciaux Moniteurs sur le périmètre de l'ESVHN**

La délégation est revenue sur les suppressions de postes de qualification E sur un périmètre métier ou les perspectives de déroulement de carrière s'amenuisent. Aucun examen de TC, pas ou peu de possibilité d'expérience de management par manque de postes à E, un personnel d'exécution qui stagne sur une position de rémunération jusqu'à cinq ans ... ajoutons les doutes sur l'avenir et la coupe est pleine !

Nous sommes revenus sur l'utilisation des ACM qui se doit de respecter le dictionnaire des filières. Celui-ci précise que l'agent placé sur cette qualification « *peut assister le dirigeant d'un secteur commercial notamment pour ce qui concerne les activités techniques. Il peut en outre se voir confier des tâches de moniteur.* » Depuis le plan « ambition vendeurs » la technique est toujours la même : des suppressions de postes et en échange quelques subsides sous forme de qualifications D. Les ACM font de la vente au guichet ainsi que des tâches de management et deviennent un peu corvéables à souhait, ce qui fait encore des gains de productivité pour la direction. Par ailleurs si ceux –ci font du management sont-ils positionnés sur le niveau deux de leur qualification ?

La direction déclare avoir entendu nos inquiétudes et s'engage au maintien de la qualification E sur Rouen tout en proposant de modifier les tâches et la fiche de poste. Il restera comme actuellement, une qualification F et une qualification E sur site. Pour les ACM la direction ne partage pas l'analyse et acte le fait d'effectuer des tâches dites de « micro-management » et de la vente au guichet au-delà d'une utilisation occasionnelle pour pallier une absence inopinée d'un vendeur.

➤ **La réorganisation projetée des chantiers vente présentée en CHSCT le 3 avril 2014 s'effectue sans un effectif en adéquation avec les besoins utiles pour assurer une production de qualité notamment sur la future équipe « Pointe de Caux ». Les agents demandent :**

1. que le poste fixe en boutique Coty soit comblé immédiatement et le maintien de la qualification D du site du Havre sur la base d'une utilisation respectueuse du dictionnaire des filières et répondant à l'extension du périmètre géographique de l'ESVHN.

Après débat le poste fixe de la boutique sera pourvu et proposé à un agent du Havre avec pour effet son passage à la qualification C.

La qualification D sera conservée avec notation conforme au tableau d'aptitude et fiche de poste plus complète sur la base d'apport en termes de monitorat, formation gestes métiers mais aussi de vente au guichet. Sur ce dernier point la délégation maintient son opposition à de la vente au guichet en dehors de besoins ponctuels liés à des aléas de production

- 2 Que le poste de « rouleur » au NEV du Havre soit comblé immédiatement.

Après débat le poste de « rouleur » sera comblé par le rapprochement d'un agent du périmètre ESVHN ce qui de fait ouvrira le poste de celui-ci à la bourse de l'emploi. Le poste libre en roulement du fait du transfert vers la boutique d'un agent sera comblé également par un agent en mutation interne.

- 3 Que la réserve soit suffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins

Les postes de réserve seront couverts par des agents pouvant intervenir sur l'ensemble du périmètre pointe de Caux. Par ailleurs la prise en compte des contraintes d'utilisation d'un agent victime de handicap est effectuée par sa sortie du chantier 800 en « excédent » pour un poste au CO de réserve et le maintien sur son cœur de métier dans des postes aménagés.

La délégation CGT conformément à la réglementation sur les DCI réserve sa réponse et s'octroie un temps de réflexion pour retourner voir les agents des chantiers vente et recueillir leur avis. La CGT regrette que des « bruits de couloir » soient venus perturber ces négociations par un manque au devoir de réserve imposé aux mandatés CHSCT, d'autant qu'à cette occasion des informations volontairement erronées ont été distillées pour porter atteinte à l'intégrité morale des mandatés CGT.

